



ÉTAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. CET ETAT DES RISQUES EST ETABLI SUR LA BASE DES INFORMATIONS MISES A DISPOSITION PAR ARRETE PREFECTORAL :

Arrêté préfectoral n° 2006-494 du 01/02/2006 mis à jour le N/a

2. SITUATION DU BIEN IMMOBILIER (BATI OU NON BATI):

Adresse :	16-28 RUE JEAN-PHILIPPE BERTRAND 94440 VILLECRESNES	Description	Section cadastrale AH, Parcelle numéro 538, 577, 576, 575, 574,
------------------	---	--------------------	---

3. SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PREVENTION DE RISQUES NATURELS PREVISIBLES [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation	Oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé	Oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>

Les risques naturels pris en compte sont :

<input checked="" type="checkbox"/> Inondation	<input type="checkbox"/> Crue torrentielle	<input type="checkbox"/> Remontée de nappe
<input type="checkbox"/> Avalanche	<input checked="" type="checkbox"/> Mouvement de terrain	<input type="checkbox"/> Sécheresse
<input type="checkbox"/> Séisme	<input type="checkbox"/> Cyclone	<input type="checkbox"/> Volcan
<input type="checkbox"/> Feux de forêt	<input type="checkbox"/> Autre	

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt approuvé	Oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt appliqué par anticipation	Oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit *	Oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>

Les risques technologiques pris en compte sont :

<input type="checkbox"/> Effet thermique	<input type="checkbox"/> Effet de surpression	<input type="checkbox"/> Effet toxique
--	---	--

5. SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE REGLEMENTAIRE POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA SISMICITE

En application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

zone 1 (très faible) zone 2 (faible) zone 3 (modéré) zone 4 (moyenne) Zone 5 (forte)

PIECES JOINTES

6. LOCALISATION

Extraits cartographiques des aléas - : Copie du zonage

VENDEUR/BAILLEUR – ACQUEREUR/LOCATAIRE

7. LES PARTIES

Vendeur/Bailleur

Transaccord
1421 avenue des platanes
34970 Lattes

Aquereur/Locataire :

Fait à VILLECRESNES,

le 15/09/2011 Par : **CONSTANTI Marina**

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département. En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix. (V de l'article 125-5 du code de l'environnement)

Copie du zonage de Arrêté préfectoral n° 2006-494 du 01/02/2006 mis à jour le N/a



Plan de Zonage : mouvement de terrain

VILLECRESNES OUEST

Risque Mouvements de terrain différentiels consécutifs
 à la sécheresse et à la réhydratation des sols

(Document d'étude)



Echelle : 1 / 15 000
 Sources : fond de plan DDE 94 et BRGM

Plan de Zonage : mouvement de terrain



Ministère du Développement Durable

Préfecture de : VAL-DE-MARNE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

VILLECRESNES

Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases OUI ou NON
si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 27/09/1987	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
		Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 19/10/1988	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
		Oui	Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 10/06/1991	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
		Oui	Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 18/05/1993	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
		Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 18/08/1995	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
		Oui	Non
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Arrêté en date du 12/05/1997	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
		Oui	Non
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Arrêté en date du 10/08/1998	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
		Oui	Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
		Oui	Non
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Arrêté en date du 11/01/2005	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
		Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 10/05/2010	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
		Oui	Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou
mandataire

Visa de l'acquéreur ou du locataire